

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL187

présenté par
Mme Le Dain

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Elle est convoquée au moins une fois par an et chacune de ses réunions fait l'objet d'un compte-rendu - *verbatim*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.